

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 9 juillet 2024**

#### **Point 4.1.3 de l'ordre du jour**

Délibération  
n°60-2024  
Point 4.1.3

#### **Don**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Madame **ROSE MERTZ** a, par voie testamentaire, légué son patrimoine, dont son appartement de 90m<sup>2</sup> situé route de Lyon à Illkirch à l'Université de Strasbourg (Faculté de médecine, sciences de la santé et maïeutique) et à l'association ADAPEI-Les papillons blancs d'Alsace, chacun pour moitié.

Ce legs a été accepté par le Président de l'Université de Strasbourg par un courrier du 6 juin 2018 en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 13 mars 20218 portant délégation au Président de l'Université de Strasbourg et lui donnant autorisation d'accepter ou de refuser les dons et legs. L'acceptation de ce don ainsi que le principe de cession des parts concernés ont été approuvés par délibération du conseil d'administration du 18 mai 2021 (PJ1), le projet d'acte ainsi que le montant de l'opération ont été acté par délibération du 26 septembre 2023 (PJ2)

Après le versement d'une assurance-vie et la licitation de 50 % des parts de l'appartement de feu Madame **ROSE MERTZ** à l'ADAPEI, le reliquat de la succession concerne les virements en numéraire d'une quote-part :

- de l'état liquidatif de succession pour un montant de 22 116,99 euros (facture 210138476)
- du solde du compte de succession pour une somme de somme de 386,22 euros (facture 210138478).

Il s'agit des dernières opérations à effectuer pour cette succession.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le conseil d'administration autorise le Président à recevoir, pour le nom et le compte de l'Université de Strasbourg, des sommes de 22 116,99 euros et 386,12 euros correspondant aux virements en numéraires effectués par le notaire dans le cadre de la succession de feu Madame [REDACTED].

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT